



# ETE 2021

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

En cette période estivale, ce bulletin municipal doit être plein de soleil et de légèreté. Une période propice à la détente, aux activités en plein air en famille ou entre amis, un départ vers une destination ensoleillée...

Cette belle carte postale ne doit pas faire oublier le respect que nous devons tous, les uns envers les autres, notamment en terme de bruit (heure de tonte, aboiement des chiens, jeux extérieurs après 22h00....).

Je sais que je peux compter sur la responsabilité de tous pour que nous passions, tous ensemble, un bel été.

### Sermangement vôtre

Michel BENESSIONO

Merci à tous les bénévoles pour l'ensemble des plantations réalisées sur la commune.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

**Présents :** BENESSIONO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick – CURIE Sophie – DE PAOLI BOURGIN Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre – PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane (arrivée à 21h10) - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

•M. Patrick Coulon a été nommé secrétaire.

### ► Devis pour l'aménagement du pourtour de la Fontaine

Le Maire explique que, suite aux travaux de restauration de la Fontaine, il est apparu que le pourtour immédiat devait être aménagé différemment de la solution initiale pour s'intégrer avec le nouveau profil du terrain.

Plusieurs possibilités d'aménagement ont été étudiées avec l'architecte, le Sidec, la DRAC et l'entreprise.

L'aménagement retenu consiste en la pose de pavés inclinés pour récupérer le terrain naturel et le traitement en pavés sur 50 cm en pourtour.

Le Maire présente les croquis fournis par l'architecte ainsi que le devis de l'entreprise Jacquet s'élevant à 15 989 € H.T. pour la réalisation de ces travaux complémentaires.

Il précise qu'une déclaration préalable a été déposée pour cet aménagement.

Il convient désormais de valider le devis fourni par l'entreprise Jacquet pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'aménagement du pourtour de la Fontaine proposé par l'architecte et la DRAC ainsi que le devis de l'entreprise JACQUET.

### ► Travaux de lutte contre les inondations : busage Crémoulot – dossier DETR

Considérant les épisodes de fortes inondations et ruissellements rencontrés par la Commune ces dernières années, Considérant le dernier épisode de fortes pluies en janvier 2021 confirmant la nécessité de redimensionner le busage du pont situé rue du Crémoulot afin de permettre une meilleure évacuation des eaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de redimensionnement du busage du pont situé rue du Crémoulot, sollicite une subvention de l'ETAT au titre des DETR – DSIL – FNADT à hauteur de 40 % et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### ► **Travaux de lutte contre les inondations : choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle la délibération du 15 mars 2021 le mandatant pour contacter des bureaux d'études en vue de l'obtention d'un devis complet en maîtrise d'œuvre et accompagnement pour les futurs travaux de lutte contre les inondations.

Il explique que deux prestataires ont été consultés. Après rencontre et visite sur site, ils ont fourni les offres suivantes comportant les mêmes prestations :

|        |   |               |
|--------|---|---------------|
| •PMM   | : | 33 300 € H.T. |
| •VERDI | : | 28 765 € H.T. |

Après présentation des offres, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre pour cet important dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre transmise par le bureau d'études VERDI pour un montant total de 28 765 € H.T. (tranches ferme et optionnelle) correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de lutte contre les inondations sur le territoire communal.

### ► **Jura Nord : CLECT : attribution de la compensation définitive 2020**

Le maire rappelle le principe des attributions de compensation (AC). Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (Jura Nord) fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année par l'EPCI vers ses communes membres. L'attribution de compensation est égale à la somme des impositions professionnelles minorée du montant des transferts de compétence qui ont été évalués par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Lorsque le montant des charges transférées dépasse le produit de la fiscalité professionnelle, l'AC est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit de Jura Nord. C'est le cas pour la commune de Sermange..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants des attributions de compensations définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord au titre de l'année 2020. Le montant à reverser par la commune de Sermange s'élève à 8 844 €.

### ► **Jura Nord : mise à jour des statuts : compétence Mobilité**

Suite à une loi de décembre 2019 (Loi Orientation des Mobilités), les Communautés de Commune peuvent désormais recevoir la compétence d'organisation de la mobilité locale. A défaut, la compétence est exercée par la région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du transfert de la compétence organisation de la mobilité au profit de la Communauté de Communes Jura Nord et approuve la modification statutaire qui en découle.

### ► **Compte-rendu réunion commission Jeunesse : devis jeux enfants**

L'ensemble des devis sollicités n'a toujours pas été reçu à ce jour malgré de nombreuses relances. Dès réception, la commission rédigera un dossier de présentation (plan, plan de financement...) qui sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. A suivre...

### ► **Association Les Volottes : utilisation du terrain de pétanque et achat de tables**

Le Maire présente le courrier de l'association « Les Volottes » qui demande l'autorisation d'utiliser le terrain de pétanque communal dans le cadre de la création d'une section « Pétanque ». Des challenges seront organisés sur l'année. Le Conseil valide cette demande.

L'installation de deux tables et de poubelles est demandée également. Les élus donnent leur accord.

La commission Jeunesse est chargée de gérer cette commande en parallèle des jeux pour enfants.

### ► **Questions diverses**

•**Point arrêt de bus Maternelles-Primaires** : Le médiateur est passé sur Sermange pour rencontrer les enfants et faire de la prévention. Il semble que les services Transports envisagent de rendre pérenne cet arrêt de bus. Les élus insistent pour que l'arrêt de bus soit déplacé vers la Place. Contact sera pris une nouvelle fois avec le service concerné.

## ❖ **FERMETURE DU SECRETARIAT:**

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 02 au 20 Août.
- Pour toute urgence, veuillez contacter

|                        |   |                |
|------------------------|---|----------------|
| ➤ Michel BENESSIANO    | : | 07 88 31 01 38 |
| ➤ Claude VUILLEMENOT   | : | 06 87 20 20 56 |
| ➤ Patrice VUILLEMENOT  | : | 06 07 41 63 61 |
| ➤ Jean-Pierre GIRARDOT | : | 06 82 96 92 40 |

**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ ET D'EXCELLENTE VACANCES.**

## INFOS COMMUNALES

Suite à une erreur dans le dernier bulletin municipal:

### ❖ **TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES , ELAGAGE...**

• Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires relatifs à l'arrêté Préfectoral de réglementation des bruits de voisinage dans le Jura en date du 13 mars 2012 pour la tonte et le débroussaillage :

**Article 6 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :**

- Les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

➤ Par respect, et pour le bon fonctionnement de la vie communale, il vous est demandé de tenir vos amis canins en laisse sur le domaine public pendant la promenade, et **de bien vérifier vos clôtures pour ne pas qu'ils s'échappent.**

Nous recevons également de nombreuses plaintes en mairie concernant leurs aboiements.

J'invite chaque propriétaire d'un animal à être vigilant à l'égard de la gêne susceptible d'être causée au voisinage, par des aboiements répétitifs et intenses. Des colliers anti aboiement sont en vente dans tous les magasins spécialisés!



Je remercie mon maître de m'avoir appris le «vivre ensemble»!

De plus, les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles.

### **Simon Goldin**



***Simon GOLDIN sera en concert à domicile à Sermange chez Claire Chantefoin le dimanche 22 août à 20 h 30. Le concert sera suivi d'un buffet partagé.***

***Réservation indispensable*** (nombre places limitées)

*par mail à l' Oreille en fête : [contact@oreille-en-fete.fr](mailto:contact@oreille-en-fete.fr)  
par tel auprès de l'accueillante :*

*Claire Chantefoin 03 84 81 04 14 / 06 24 46 69 68*

**Samedi 21 août à Asnans**  
**Dim 22 août à Sermange**



# Trier ses déchets, pour quoi faire? Nous vous expliquons:

Les couleurs du tri

## Quel intérêt de trier ses déchets?

« Si l'on ne faisait pas de recyclage, 100% des métaux utilisés en France seraient importés ». Respecter les consignes de tri assure la réutilisation des déchets en nouveau produit grâce à leur recyclage. La vente des matériaux recyclés issus du tri permet la baisse du coût de traitement, et d'autant votre facture.

Ainsi, une bouteille de lait - si elle est orientée vers la bonne filière - sera recyclée et réutilisée dans la conception d'un nouveau produit. Ce geste, dépendant de chaque citoyen, permet ainsi de réduire (voir d'éviter) les besoins en ressources naturelles : eau, pétrole, etc.

Il y a donc, en plus de l'intérêt écologique, un intérêt économique mais aussi social (création d'emploi) à trier.

## Pourquoi payons-nous toujours plus cher?

Parce que les tonnages à collecter et à traiter augmentent depuis 40 ans (bien qu'on assiste depuis 5 ans à une stabilité voire une légère baisse), nécessitant le développement des équipements de collecte et de tri (déchèteries...) qui eux sont (ou seront) à renouveler ou à mettre en conformité réglementaire.

Parce que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP - qui vise à pénaliser les déchets non triés augmente, ainsi que la TVA.

Le SICTOM est soumis, au même titre que tous, aux augmentations de manière générale (énergies, ...)

## Réduction et tri des déchets = facture maîtrisée (augmentation limitée)

Le coût de traitement des Emballages Ménagers Recyclables est déterminé par la qualité du tri.

Autrement dit, plus le tri est mauvais, plus le coût de traitement est élevé !

Le SICTOM est dans une tranche tarifaire élevée : 64 € la tonne car le taux d'erreurs de tri est supérieur à 15% du poids du bac.

Le coût du traitement des Emballages Ménagers Recyclables peut être divisé par deux pour atteindre 32 € si le taux d'erreurs de tri passe en dessous de 15%.

Cependant, les deux dernières caractérisations réalisées par le SYDOM tendent à montrer une hausse des erreurs de tri passant de 23 à 30 % et pouvant ramener le coût de traitement à 96 € la tonne!

Actuellement, le tri du verre en point d'apports volontaires est bien respecté et le tri du papier augmente de plus en plus. **Merci. POURSUIVONS NOTRE EFFORT!**

### UNIQUEMENT

#### PLASTIQUES



#### CARTONNETTES



#### ALUMINIUM, ACIER



## EMBALLAGES

Ne mettre **QUE** les **Emballages Ménagers**

**Recyclables**

En **VRAC, VIDES, EGOUTTES, PLIES** ou **APLATIS**

Les papiers, journaux, revues et magazines, le verre ainsi que les textiles et chaussures sont à mettre en point d'apports volontaires : [www.sictomdole.fr](http://www.sictomdole.fr)

## RAPPEL:

**Les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage. Il est obligatoire de rentrer les poubelles le soir même après la collecte.**

**Par arrêté municipal, des sanctions pourront être prise pour tout manquement à cette obligation.**

**info déchets** JOURNAL DE LA PRÉVENTION ET DU TRI DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

### Les papiers se trient... en point d'apport volontaire

Localisation sur le site Internet [www.sictomdole.fr](http://www.sictomdole.fr) du point le plus proche de chez vous

**Les points d'apport volontaire**




**Pas de :**



Journal, magazines, Cartons  
dans les bacs couvercles jaunes et bleus

**Consignes de tri**

Papiers, journaux, magazines, livres...  
**OUI, c'est simple de recycler en point d'apport volontaire!**

Journal, magazines, Pubs, prospectus, Catalogues, annuaires, livres  
Courriers, enveloppes, Carters, bloc-notes, Tous les autres papiers

**Les autres papiers sont à déposer :**

- En bac couvercle jaune ou bleu :** Les emballages papier, les papiers à usage ou à contact alimentaire, papier de bureau, les imprimés, de polystyrène, les cartonnages, les films plastiques enroulés les rouleaux.
- En bac couvercle gris :** Les papiers d'hygiène sales ou pes (mouchoirs, serviettes, papier toilette, serviettes en papier...), papier cadeau...
- En déchèterie :** Papier peint, photo, autocollant... en brique "non recyclable"

**Pourquoi mieux trier et recycler le papier ?**

**Comment triez-vous ?**

Pour les communes servies par le SICTOM, il est estimé un gramme d'annonces 2500 à 3 100 tonnes par an de papier et plus de la moitié du papier est bien trié... 103 %  
Des progrès peuvent encore être réalisés.

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Très mal trié</b><br/>100 tonnes en bac couvercle jaune ou bleu</p> | <p><b>Bien trié</b><br/>1000 tonnes en bac couvercle jaune ou bleu</p> | <p><b>Mal trié</b><br/>1000 tonnes en bac couvercle gris ou bleu</p> |
|---|--|--|

53%  
11%  
36%

**Le recyclage du papier a une double portée : écologique et économique**

Pour chaque tonne déposée dans les points d'apport volontaire Papier :

|  |   |
|--|---|
| <b>Votre geste économisera :</b>   | <b>apportera :</b>  |
| 0,8 m <sup>3</sup> de bois<br>soit la production de 400 m <sup>3</sup> de bois       | Récupère de l'énergie   |
| Plus de 10,25 M wh<br>soit l'équivalent des besoins en électricité de 2,2 habitants  | 80 €<br>financés par les contribuables  |
| Plus de 40 m <sup>3</sup> d'eau<br>soit l'équivalent des besoins en eau d'1 habitant | Le déversement de 270 €<br>de coût de traitement de 10 des bacs couvercle jaunes (ou bleus) |

**CIITE®**  
www.ciite.fr

SICTOM de la zone de Dole - 22, allée du Bois - 39100 BREVANS - Tél. 03 84 82 56 18 - [www.sictomdole.fr](http://www.sictomdole.fr)